

APPEL À PROJET pour la conclusion de plusieurs baux emphytéotiques administratifs en vue de l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur certains sites identifiés d'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) fermées dont le syndicat assure le suivi post exploitation

Date de publication : 20 décembre 2019

ARTICLE 1^{er} – IDENTIFICATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

Syndicat Bil Ta Garbi
7, rue Joseph Latxague
BP 28 555
64 185 BAYONNE cedex
Tél. : 05 59 44 26 44
Courriel : annelaure.gaffory@biltagarbi.fr ; carine.gerard@biltagarbi.fr

ARTICLE 2 – OBJET ET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la sélection d'un opérateur économique ou groupement d'opérateurs économiques avec lesquels le Syndicat BIL TA GARBI conclura des baux emphytéotiques administratifs permettant l'installation et l'exploitation de modules photovoltaïques (ci-après l' « Equipement ») sur certains sites identifiés d'ISDND dont le syndicat assure le suivi post-exploitation.

ARTICLE 3 – CONTEXTE DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la conclusion avec un opérateur économique ou un groupement d'opérateurs économiques de baux emphytéotiques administratifs, au sens des articles L.2122-20 du code de la propriété des personnes publiques et L1311-2 à L1311-4 du code général des collectivités territoriales.

Ces baux auront pour objet de permettre l'installation et l'exploitation de modules photovoltaïques sur des sites identifiés d'ISDND dont le syndicat assure le suivi post exploitation.

Elle fait suite à une manifestation spontanée d'intérêt reçue par le Syndicat BIL TA GARBI.

ARTICLE 4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Le projet de bail emphytéotique administratif qu'il est envisagé de conclure avec les principales caractéristiques de l'opération envisagée figure en annexe du présent appel à projet.

Il constitue le cadre général de déploiement du projet et pourra donner lieu à des adaptations en fonction des propositions formulées par les différents candidats éventuels.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats intéressés doivent se faire communiquer le projet de BEA à l'adresse postale ou électronique du Syndicat.

Ils devront remettre leurs propositions avant la date limite du **29 janvier 2020 à 12h00**.

Les propositions des candidats devront comporter :

-

1) Un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- une lettre de candidature et de motivation et une note de présentation du candidat signée par une personne ayant autorité pour engager,
- les extraits Kbis ou numéros de SIRET et d'inscription au RCS pour les candidats ayant déjà une structure juridique,
- en cas de redressement judiciaire, une copie du jugement portant autorisation de poursuivre l'activité,
- les attestations professionnelles d'assurances (responsabilité civile),
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant
 - qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - qu'il n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir
- les justificatifs et références du candidat attestant de sa compétence à exercer l'activité envisagée ;

2) Une présentation du projet comprenant :

- le projet de Bail Emphytéotique Administratif (BEA) dûment complété renseigné complété ; le cas échéant, le candidat pourra formuler ses éventuelles observations motivées sur le projet de BEA ;
- un mémoire technique et financier présentant :
 - o le projet technique sommaire avec implantation des différentes parties de l'installation photovoltaïque et décrivant les garanties techniques envisagées des équipements ;
 - o le montant et les modalités de calcul du loyer proposé ;
 - o le coût prévisionnel de l'opération et le plan d'amortissement de l'installation photovoltaïque sur la durée du contrat
 - o le planning prévisionnel des études, procédures et travaux
 - o une description des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation des installations photovoltaïques, de la maintenance envisagée sur l'installation (pouvant être complétée d'un plan d'entretien et de renouvellement),
 - o un compte d'exploitation prévisionnel simplifié de l'installation sur la durée du contrat ;
 - o toute autre information que le candidat souhaiterait porter à la connaissance du Syndicat.

Les dossiers devront être rédigés en langue française.

Ils devront parvenir sous enveloppe fermée et par tout moyen permettant de déterminer de façon précise la date et l'heure de leur réception à l'adresse suivante :

Syndicat Bil Ta Garbi
7, rue Joseph Latxague
BP 28 555
64 185 BAYONNE cedex

L'enveloppe portera obligatoirement la mention « Appel à projet – Bail emphytéotique administratif en vue de l'installation de modules photovoltaïques – NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe portera le nom du candidat et contiendra l'ensemble des pièces demandées ci-dessus.

Les dossiers ne comportant pas l'ensemble des pièces susmentionnées seront irrecevables.

ARTICLE 6 – CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION

Les propositions des candidats seront appréciées au regard des critères suivants :

- **Valeur technique** appréciée au regard du projet technique décrit par le candidat, l'expérience du candidat sur des activités similaires, les modalités d'intégration du projet sur les Sites, planning prévisionnel proposé, et des performances environnementales et sociales (appropriation du projet par les citoyens, financement participatif en capital, capacité à mobiliser les citoyens du territoire, développement de projets avec un objectif carbone ambitieux) : *critère noté sur 40 points* ;
- **Valeur économique et financière**, appréciée au regard de la soutenabilité financière du projet proposé, du compte d'exploitation prévisionnel établi et du montant du loyer proposé, de la capacité à mettre en œuvre une valorisation locale de l'énergie au bénéfice du territoire et de ses habitants : *critère noté sur 40 points* ;
- **Garanties de maintenance et d'exploitation**, appréciées au regard des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation des installations photovoltaïques, de la maintenance envisagée sur l'installation (pouvant être complétée d'un plan d'entretien et de renouvellement) : *critère noté sur 20 points*

Le Syndicat se réserve la possibilité d'auditionner les candidats afin de leur faire exposer et améliorer leur proposition.